

# Ménageant chèvre et chou, la loi sur la biodiversité présente un bilan mitigé

28 janvier 2016 / [Lorène Lavocat \(Reporterre\)](#)



Après une semaine d'examen, le projet de loi sur la biodiversité quitte le Sénat. Entre recul sur le chalutage ou avancée contre le biopiratage, c'est néanmoins un texte respectant « *les fondamentaux* » qui va retrouver l'Assemblée nationale.

---

C'est un texte en demi-teinte mardi 26 janvier qu'ont adopté les sénateurs par 263 voix pour et 32 contre. Après quatre jours de débat et l'examen de plus de 600 amendements, le projet de

loi sur la biodiversité contente tout le monde sans vraiment satisfaire. Un sentiment mitigé qu'exprime l'écologiste Joël Labbé : « *Les lobbies ont souvent bloqué de nécessaires articles mais il y aussi de réelles avancées.* » Chantal Jouanno (UDI) parle elle d'un « *étrange compromis* » autour d'un texte « *attendu depuis trop longtemps* ».

Exemple de ce compromis avec les néonicotinoïdes. Ces pesticides high-tech atteignent le système nerveux des insectes, dont les abeilles, provoquant de « *sévères effets négatifs* », d'après l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'Anses. Les écologistes espéraient l'adoption d'un moratoire, en vain. Mais le gouvernement devra, par voie réglementaire, limiter l'usage de ces substances, notamment en pulvérisation après floraison. Une « *progression énorme* », saluée par la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, mais qui laisse un goût de regret pour les défenseurs des abeilles.









Les points positifs	Les points négatifs
<p>Semences paysannes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non-brevetabilité des gènes des plantes et des animaux ;</li> <li>- liberté d'échange entre agriculteurs.</li> </ul>	<p>Pas d'interdiction ni de moratoire sur les néonicotinoïdes. Mais l'usage de ces pesticides devra être strictement encadré.</p>
<p>Suppression de l'avantage fiscal de l'huile de palme par rapport aux huiles végétales.</p>	<p>Tolérance maintenue du chalutage en eaux profondes.</p>
<p>Meilleure protection des savoir-faire et des territoires des communautés autochtones.</p>	<p>Limitation du nouveau « préjudice écologique » aux dommages « graves et durables ».</p>
<p>Création d'une servitude environnementale visant à garantir la vocation écologique d'un terrain.</p>	<p>Autorisation de la chasse à la glu, de la chasse pendant les périodes de reproduction ainsi que tous les jours de la semaine.</p>
<p>Obligation d'action rapide pour les espèces les plus menacées.</p>	<p>Suppression des zones prioritaires de biodiversité.</p>
<p>Reconnaissance de la permaculture comme composante de l'agriculture urbaine.</p>	<p>Autorisation des réserves d'actifs naturels, sans encadrement précis.</p>
<p>Lutte contre les pollutions lumineuses, qui</p>	<p>Faiblesse de l'Agence nationale de la</p>

*qui respecte les fondamentaux* ». Principe de solidarité écologique, réaffirmation du triptyque « *ERC, éviter, réduire compenser* », mise en place de stratégies régionales pour la biodiversité. « *C'est une bonne base, tout dépendra ensuite de ce qu'en fera le gouvernement.* »

Le texte va retourner à l'Assemblée nationale, pour une adoption définitive prévue avant l'été 2016.

► **Complément d'info :** [Le texte de la loi dans sa version votée par le Sénat](#)

**Lire aussi :** [Avec les « réserves d'actifs naturels », la loi sur la biodiversité facilite la marchandisation de la nature](#)

**Source :** Lorène Lavocat pour *Reporterre*

**Photos :**

. chapô : [Flickr](#) (Domaine public)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Menageant-chevre-et-chou-la-loi-sur-la-biodiversite-presente-un-bilan-mitige>